

## Appui quasi unanime des omnipraticiens à l'accord de principe visant le renouvellement de l'Entente générale.

L'information est déjà connue : les membres de la FMOQ ont appuyé, avec une large majorité, l'accord de principe intervenu entre la FMOQ et le Conseil du trésor qui visait le renouvellement de l'Entente générale.

Suite à la tournée d'information réalisée par le Dr Godin, les médecins ont appuyé la proposition à 96 %.

Un taux de participation significatif de 60 % vient, hors de tout doute, signifier aux délégués du Conseil général de la FMOQ l'appui massif de nos collègues aux termes de cet accord.

Tel que le prévoient les statuts de la FMOQ, les délégués ont entériné, à l'unanimité, cet accord de principe le 30 septembre dernier.

### Les membres de l'AMCLSCQ ont appuyé l'entente de principe.

64 % de nos membres en règle, 496 médecins sur 781, ont exercé leur droit en participant au vote consultatif pour le renouvellement de l'Entente générale et 96 % des votants en ont appuyé les termes.

Nous vous remercions d'avoir pris le temps de signifier votre opinion illustrant du même coup du désir de nos membres de s'impliquer dans la vie syndicale.

## Bientôt possible, l'inscription sans visite !

Plusieurs de nos membres nous avaient interpellés au cours des derniers mois quant à l'inutilité de rencontrer un patient en bonne santé pour procéder à son inscription.

Outre la difficulté à rejoindre ces patients, ou leur refus à venir à une consultation médicale, on notait

un fort taux d'absentéisme lors de leur premier rendez-vous.

Nul doute que l'obligation de les rencontrer constitue un frein à inscrire un plus grand nombre de patients.

La FMOQ avait bien entendu vos revendications et depuis plusieurs mois, elle interpellait le MSSS pour mettre en place une forme de préinscription.

Finalement, une lettre d'entente a récemment été conclue. Elle prévoit l'inscription sans visite. Sa mise en application est attendue dans les prochaines semaines. Nous recevrons bientôt les informations pertinentes de la RAMQ.

Lorsqu'elle sera en vigueur, vous pourrez demander à votre GAMF des listes de patients classés D et E. Ces patients seront informés du jumelage et ils devront consentir à être suivis par ce médecin de famille. Par ailleurs, le patient sera invité à consulter son nouveau médecin que lorsque le besoin s'en fera sentir.

Il n'y a pas davantage financier immédiat pour le médecin qui accepte une cohorte de patients via l'inscription sans visite. Toutefois, ces patients sont pris en compte pour :

- la rémunération bonifiée des 500 patients de la nouvelle nomenclature.
- le nombre de patients du GMF.
- les 150 patients minimum requis pour participer au programme du DMÉ.

Nul doute qu'il s'agit d'une excellente nouvelle pour nous permettre de progresser plus rapidement vers l'atteinte de la cible d'inscription de 85 % d'ici le 31 décembre prochain.

Nous vous ferons parvenir d'ici les prochains jours un sondage pour évaluer, à la lumière de cette nouvelle procédure, le potentiel d'inscription de nos membres.

De procurer à un plus grand nombre de Québécois un médecin de famille sans avoir l'obligation de le rencontrer inutilement nous semble une avenue prometteuse et surtout cela n'alourdira pas inutilement nos cliniques de consultation.